

La loi relative à la Transition Énergétique (TECV) renforce le rôle des collectivités territoriales dans la lutte contre les changements climatiques. Elle désigne plus particulièrement les intercommunalités de plus de 20 000 habitants comme coordinatrices de la transition énergétique sur le territoire. A ce titre la CCBA a élaboré un Plan-Climat-Air-Energie-territorial (PCAET), aujourd'hui soumis à une consultation publique. Ce plan, bien que non contraignant, doit définir les actions que la CCBA s'engage à mettre en oeuvre afin de participer à la lutte contre les réchauffements climatiques en cours et qui sont amenés à se renforcer. Il est d'une importance majeure puisqu'il est une première pierre sur laquelle les futures politiques publiques menées sur notre territoire devront s'appuyer pour devenir plus vertueuses.

Après étude des multiples documents soumis à l'avis des citoyens de la communauté de communes, nous tirons plusieurs conclusions sur cette procédure de consultation et sur le plan en lui-même, ses objectifs comme les actions prévues.

En premier lieu il nous semble important de souligner que la co-construction de ce projet n'est pas à la hauteur des enjeux. Tout d'abord le plan n'a pas assez intégré les citoyens et les différentes parties prenantes pour l'élaboration de cette première version. Par ailleurs, nous déplorons le peu de publicité faite autour de la consultation publique en cours, qui se contente d'une simple publication des documents sur le site de la CCBA, sans formation des citoyens, sans temps d'échange direct, sans consultation directe des acteurs déjà engagés sur ces thématiques sur notre territoire... Les changements climatiques nous affectent tous et à ce titre les citoyens ont toute leur place dans la construction des politiques publiques qui les concernent. Leur mise en oeuvre bénéficierait en outre d'une meilleure acceptabilité sociale et d'un plus fort engagement de toute la communauté avec une réelle implication de toutes les parties prenantes dès l'élaboration des projets. On remarque d'ailleurs que les actions prévues profiteront plus à l'institution qu'aux habitants du territoire.

Sur le plan en lui-même, bien que de nombreuses actions doivent être saluées, il est assez évident que les ambitions affichées sont bien loin de ce que l'on pourrait espérer. Les objectifs fixés dans ce PCAET ne respectent d'ailleurs pas plusieurs objectifs nationaux ou régionaux. Lorsque l'on sait que près des $\frac{3}{4}$ des actions en faveur du climat peuvent être au moins en partie mises en oeuvre par les collectivités territoriales, il est clair que nous pouvons et devons être bien plus volontaristes pour prendre toute notre part dans les efforts à entreprendre.

Ce manque d'ambition se traduit notamment dans les moyens humains et financiers alloués aux actions, qui semblent bien insuffisants, certaines n'ayant même aucun personnel dédié. Ce peu de ressources montre clairement un manque de volonté politique de la part des décideurs de la CCBA de se saisir pleinement de ces enjeux. Ce plan doit fixer une vision de long terme, pour que la CCBA ait l'ambition de devenir un territoire résilient. Nous devons répondre dans les années à venir à un besoin de sobriété et d'autonomie territoriale, qui passera par une modification de fond dans notre manière de manger, d'acheter (économie circulaire, monnaies locales), de nous déplacer.

Enfin, si nous saluons la volonté d'inscrire certains des enjeux climatiques au sein des futurs plans de programmation territoriale, les récentes décisions prises notamment lors de l'élaboration du SCoT nous font craindre que les enjeux politiques ne prennent le pas sur les enjeux climatiques. Les élus doivent être conscients de l'urgence qu'il y a à agir et du retard déjà pris en France en la matière. Si l'on en est encore à sensibiliser les élus sur ces sujets, il nous faut nous y engager au pas de course pour passer plus vite à l'action !

Au-delà des ces propos généraux, nous souhaitons également apporter plusieurs propositions et contributions aux différentes fiches-actions élaborées par la CCBA, dont vous trouverez le détail dans les pages suivantes :

1) Favoriser les performances énergétiques des bâtiments

1.1 Renforcer la politique d'amélioration de l'habitat privé sur le territoire de la CCBA :

La fiche action se concentre bien plus sur des études que sur la rénovation et modernisation des bâtiments.

Actuellement, les partenaires sont éparpillés sur le territoire et les difficultés pour monter des dossiers, s'informer, trouver les professionnels, etc, sont trop nombreuses.

Pour remédier à cette situation, il faut **créer "un guichet unique de l'habitat", lieu unique d'informations et d'accompagnements**, au sein duquel seront réunis TOUS les partenaires.

Ce **lieu exemplaire** prendra la forme d'un immeuble ou d'une maison, **réhabilité.e**, avec "démonstration" de ce que font les artisans, administratifs, entreprises, associations, etc (avec un arrêt de bus du réseau "Tout'en bus").

Cette "maison de l'habitat" sera **animée par un salarié de la CCBA**, pour informer les habitants, les artisans sur les pratiques vertueuses (en parallèle avec d'autres services comme l'OPAH en cours, le service SPEEH avec ALEC).

Un nombre suffisant d'ETP permettra aussi de faire de la prospection directe auprès des entreprises, pour l'amélioration des bâtiments (et de remplir les objectifs de la fiche "**1.5 Accompagner et conseiller les entreprises vers la transition**").

Il faut aussi mutualiser les chantiers privés pour bénéficier d'économies d'échelles, grâce au guichet unique.

1.2 Massifier la rénovation publique des bâtiments communaux / 1.3 Mettre en place une politique durable de gestion et de rénovation des bâtiments de la CCBA / 1.4 Diffuser les bonnes pratiques de construction et créer un bâtiment public exemplaire.

Si on veut "massifier la rénovation", c'est louable, **mais il faut abandonner l'idée de construire un "bâtiment public exemplaire" neuf, et avec un budget exorbitant de 955000€ !**

Pour atteindre à minima les objectifs 1.2 et ensuite 1.3, il faut rénover un bâtiment déjà existant et en faire un exemple.

2) Exploiter localement nos énergies renouvelables

Concernant les ENR, cet axe se veut ambitieux et l'objectif pour 2050 est de produire 100% de nos ENR de consommations (contre **15.2% EN 2017**), c'est tout de même une

augmentation de **+84.8% d'ici 33 ans** ! Pour cela, **il faudra y mettre les moyens financiers et humains**, qui sont en deçà des besoins pour le moment.

2.3 Favoriser le développement de toutes les énergies renouvelables

Nous devons penser à développer les techniques existantes (ex : CESI, Chauffe Eau Solaire Individuel).

Nous devons définir ce que l'on veut faire exactement de la ressource en bois, en faisant par exemple attention à notre manière de gérer les forêts. Il faut aussi savoir quel chauffage au bois est privilégié dans la fiche action (cheminée ? à granulés ? etc), pour ne pas se retrouver dans des problématiques comme dans la vallée de l'Arve par exemple.

2.4 Encourager le développement des énergies renouvelables participatives

Nous devons inclure les citoyens tout au long de la durée de vie des projets (conception, réalisation, exploitation, distribution, **gouvernance**...). Nous devons aussi être vigilants aux "éléments conditionnant la mise en œuvre de l'action" de cette fiche.

2.6 Développer la valorisation énergétique issu des déchets et des ressources du territoire

Biomasse : La quantité de **Combustible Solide Récupérable** (CSR) produite à Lavilledieu par la nouvelle usine de tri des déchets, sera un indicateur de succès pour la partie concernant le SIDOMSA/SICTOBA (12000 tonnes de CSR par an attendus).

Comme prévu dans la fiche action, il faudra être vigilants à ce que ce **procédé ne crée pas de la concurrence sur les matières premières et n'augmente pas le prix du bois de chauffage, du gaz et autres produits pétroliers ou de la paille pour l'agriculture par exemple**. Il faudra aussi **être vigilants aux cendres résiduelles et aux particules fines dues à la combustion de la biomasse, qui peuvent entraîner ponctuellement une dégradation de la qualité de l'air**.

Méthanisation : Nous devons être conscients que ce genre d'installations, si elles sont mal entretenues, amènent des risques d'incendie, d'explosion, d'intoxication, d'anoxie ou de pollution. Il serait préférable de commencer par **installer des composteurs sur toutes les communes**, afin d'anticiper et de respecter la loi d'économie circulaire au 31/12/2023, qui dit que "toutes les collectivités, en charge de la collecte des déchets, devront permettre aux habitants de disposer de solution pour le tri à la source des biodéchets", plutôt que d'imaginer des structures énergivores.

Un **partenariat doit être envisagé avec la Chambre d'Agriculture** pour définir un cahier des charges ou un protocole de contrôles, pour les "digestats" de la méthanisation des déchets organiques et biodéchets, répandus ensuite sur des sols agricoles.

3) Circuler autrement sur notre territoire

Alors qu'à peine plus de la moitié des habitants possède un véhicule personnel, les transports constituent la source principale d'émission de gaz à effet de serre du territoire : 80 000 kt éq CO₂ (29% du total des émissions).

Le développement de modes de transports alternatifs, doux, partagés et moins impactants sur l'environnement, ainsi que la proximité des lieux de vie et de travail constituent un enjeu majeur pour permettre l'amélioration de la qualité de vie et de l'air sur notre territoire.

Cet axe nous montre des budgets parfois conséquents, pour des modes de transports déjà existants et peu coûteux. Alors que les budgets pour le développement du parc des VAE ou pour l'aide à l'achat ou location de vélos par exemple, sont trop bas.

3.1 Encourager des modes de travail réducteurs en déplacement (télétravail, visioconférence, coworking)

La conjoncture sanitaire a montré les limites d'un télétravail improvisé et imposé. Développer le télétravail impose de **doter les salariés des équipements et des locaux adaptés et de former les salariés et leur encadrement à ces nouvelles formes et organisation du travail**. De ce fait, développer des tiers-lieux, proches du domicile, plutôt que d'installer des salles de visioconférence, coûteuses, semble plus approprié.

3.2 Développer les Vélos à Assistance Électrique sur le territoire

Le budget prévu pour l'augmentation du parc de VAE en location (50 vélos) est très insuffisant pour répondre au besoin et à l'augmentation attendue de la demande. Ce dispositif doit être complété par **un soutien économique aux habitants pour l'acquisition de VAE ou de kits VAE** et à la création d'un parc de VAE partagés et accessibles à tous (ex Libélo à Valence).

3.3 Développer le réseau de voies cyclables et de chemins piétonniers (dont les voies vertes)

L'offre de voies sécurisées **pour les piétons et les cyclistes doit être renforcée, tant pour la mobilité à vélo ou autre au quotidien, que pour le tourisme.**

Il est essentiel, pour assurer la sécurité des usagers, de créer des "voies vertes" en site "propres" (pas au milieu des voitures notamment), et des trottoirs, ainsi que de refaire ceux qui sont trop étroits. Cela permettrait d'encourager les changements d'habitudes, notamment pour les trajets domicile-écoles. **Le budget prévu est insuffisant pour la généralisation de ces infrastructures.**

Un Brevet de Circulation à Vélo pour tous permettrait également de renforcer le respect mutuel de tous les usagers de la route.

3.4 Sensibiliser, communiquer sur l'offre existante et encourager des actions de mobilité bas-carbone

Un plan de circulation des mobilités (piétons, vélos, transports en commun, auto partagées, covoiturage ...) doit être élaboré avec les habitants, communiqué et mis en œuvre.

L'intermodalité doit être privilégiée, en reliant effectivement les aires de stationnement, les voies piétonnes et cyclables, les lignes de transport en commun.

Une incitation forte doit être mise en place pour la mise à la casse effective des véhicules (anciens) les plus polluants, en privilégiant la récupération (matériaux) et la revalorisation des pièces.

3.5 Développer les pratiques d'auto-partage de véhicules moins polluants

Cette pratique ne permet pas de réduire les kms et de plus, la voiture électrique est une fausse bonne idée, car ses composants (notamment ses batteries) sont source de pollution lors de leur fabrication et de leur élimination.

La gestion d'un parc d'autos partagées doit être confiée aux habitants (via la CCBA ou association) plutôt que d'être sous-traitée. Mettre les citoyens au cœur des projets.

Ce dispositif peut être complété par :

- incitations à l'achat de véhicules partagés,
- mise à la disposition dans chaque commune d'un véhicule partagé,
- places gratuites dans les parkings payants pour les véhicules partagés.

3.6 Optimiser la gestion et la collecte des déchets

La réduction des points et de la fréquence de collecte doit être accompagnée, pour éviter les erreurs commises par la CDC des Gorges de l'Ardèche. Il conviendra de miser sur l'information au plus proche des habitants, des élus, des professionnels, etc. L'association Zéro Déchet Sud Ardèche est un partenaire incontournable pour accompagner la CCBA vers la réussite de ce projet.

Le renouvellement des bennes à ordures ménagères (BOM) n'est pas spécifique au PCAET. Nous y voyons une manœuvre visant à gonfler artificiellement la prévision de moyens alloués.

3.7 Développer le covoiturage

La mutualisation des déplacements permet de réduire l'utilisation de la voiture personnelle et le nombre de km parcourus. Elle favorise également le lien social et les solidarités intergénérationnelles et vis-à-vis des personnes fragiles ou dépendantes.

Elle **s'inscrit dans un plan global des mobilités tel que décrit pour l'action 3.4.**

Le partage des informations (application dédiée) **est essentiel au développement du covoiturage domicile-travail, qui doit être encouragé.**

3.8 Développer l'auto-stop partagé

Cette mesure semble être un copié-collé d'un catalogue de bonnes pratiques, mais **est totalement inadapté à notre territoire rural, où l'auto-stop est déjà une réalité qui ne nécessite pas de signalétique.** Réhabiliter les routes paraît plus judicieux. De plus, le budget alloué à cette action est onéreux, pour une pratique initialement gratuite.

3.9 Développer l'offre de service vélo sur le territoire

Cette action est essentiellement liée à l'offre touristique du territoire. Le budget est significatif, son utilité pour les habitants n'est pas établie.

4) Modifier nos habitudes de consommation pour les rendre plus vertueuses

4.1 Optimiser la gestion de l'éclairage public :

Des **routes sont éclairées tard et non utilisées par les piétons et le budget de la FA fait état de 1.7millions d'euros** pour remplacer les éclairages. Commencer par **éteindre paraît**

être une alternative viable et quitte à investir, autant **investir dans des détecteurs de présence**, comme dans certaines villes. Par ailleurs, c'est aussi l'occasion d'éteindre l'éclairage des enseignes commerciales. Une "sensibilisation auprès des communes" est prévue dans le calendrier, à nouveau, nous savons que "sensibiliser" n'est pas assez.

4.2 Encourager l'alimentation locale de qualité

Il est question de l'alimentation collective, souvent, alors que l'alimentation individuelle est oubliée. Pour cela, nous devons commencer par soutenir les producteurs, les consommateurs, afin de les amener à acheter du local. Cela passe par la mise en place d'**aides sociales (avec des monnaies locales) pour les ménages modestes**, ou par des bons d'achats valables dans les magasins qui vendent en circuits courts, pour s'assurer que la consommation locale et que tout le monde peut accéder à une nourriture plus saine.

De plus, l'installation de nouveaux agriculteurs, administrativement, est compliquée. Alors que 46 dossiers ont été déposés à la Chambre de l'Agriculture, les terrains sont difficiles à trouver, la situation financière et le statut d'un agriculteur nouvellement installé est complexe (les heures passées à travailler, la première année, ne sont pas considérées comme des heures de travail, par exemple). Les dossiers sont difficiles à constituer et il y a plus de demandes que d'offres... Les futurs agriculteurs sont déjà formés, il faut trouver des solutions pour les aider à leur installation sur le territoire.

Un événement 100% local est proposé en écoles, EHPAD, il faut aller plus loin. Le conseil départemental avait proposé un projet avec agriculteur, transformateur et consommateur. Cette action pourrait être reprise, ainsi que l'action "mon restau responsable".

4.3 Sensibiliser à la réduction des déchets

Pour cela, il faut commencer par travailler à la réduction des déchets à la source. Un travail avec les fournisseurs et commerçants du territoire pour réduire les emballages est nécessaire, **avec un accompagnement par des associations déjà citées dans les actions.**

Nous devons aller plus loin en **insérant une action avec les bailleurs sociaux et les habitants** des immeubles pour une implantation suffisante de points de collecte et une sensibilisation régulière au tri des déchets, en lien avec écoles, centres sociaux, et pour le nettoyage des espaces verts gérés par les bailleurs privés avec valorisation des déchets. La CCBA peut organiser des ramassages de déchets, avec les élus, habitants, professionnels, etc, réunis.

4.4 Se loger et travailler dans des bâtiments sains et économes

Ici, le constat est le même que pour l'axe 2.

4.5 Développer la prise en compte des aspects environnementaux dans les marchés publics et formaliser la politique d'achat durable

→ se référer aux propositions pour l'axe 5.

4.6 Réduire et modifier les consommations de la ressource en eau

Les objectifs de 10% ne correspondent pas aux enjeux environnementaux actuels !

Le recyclage des "eaux grises" de nos salles de bains et cuisines, remises en circulation interne dans les wc, serait un bon début, notamment dans les constructions neuves. Cela se fait déjà en Allemagne par exemple, grâce à un système autonome dans le circuit d'eau.

Stopper l'octroi de permis de construire des piscines individuelles.

5) Maintenir notre qualité de vie et nos activités

Pourquoi avoir mis autant d'argent et de temps dans la conception de ce PCAET, si le dernier axe est en contradiction totale avec les autres axes ?

On doit réadapter les activités et donc, comprendre que nous aurons une qualité de vie différente. Maintenir notre qualité de vie actuelle, c'est donc maintenir la mauvaise qualité de l'air, maintenir les transports en voitures individuelles, consommer toujours plus d'emballages, etc. Ayons conscience que nous devons "*Adapter nos activités et notre qualité de vie*".

5.1 Sensibiliser les citoyens et les élus au changement climatique

et

5.2 Sensibiliser et accompagner les décideurs politiques aux pratiques d'aménagements durables

Les élus doivent être accompagnés pour prendre de meilleures décisions et être **rapidement formés, pour les amener à intégrer les enjeux des changements climatiques dans la politique globale** menée sur la CCBA. Les décisions doivent être prises en fonction d'outils pragmatiques et mathématiques, grâce par exemple, à l'évaluation du budget en fonction de son impact sur les changements climatiques et leurs conséquences environnementales.

5.4 Évaluer les impacts du changement climatique sur les filières agricoles et s'y adapter

Il y a "Des changements climatiques", modifier le titre.

5.5 Encourager l'utilisation des matériaux biosourcés

L'objectif est trop petit (0.001% d'économies d'énergies sur 6 ans...) et la filière locale existe déjà, il suffirait de réunir les partenaires autour d'une même table et d'agir.

5.6 Renforcer la gestion forestière et la valorisation des produits bois par le désenclavement des massifs

Le "désenclavement des massifs" est-il plus joli que "la déforestation". Quelle est la volonté politique ?

Fiche 0.1 → Assurer la gouvernance, le suivi et l'évaluation du PCAET

Manifestement beaucoup de fiches actions ont été faites sans aucune concertation des parties prenantes (citoyens, élus, assos, entreprises etc...).

De plus, à aucun moment les habitants / experts / assos ne sont intégrés dans le processus de gouvernance ou de suivi et d'évaluation, alors qu'ils sont concernés par une bonne partie des mesures inscrites dans les fiches actions. A minima la consultation des conseils citoyens existants doit être inscrite (Conseil Local de Développement par exemple).

L'acculturation thématique des élus ne pourra pas se faire avec le peu de temps consacré à la formation et aux activités / visites prévues dans l'axe 5.

Les CoTech et CoPil doivent représenter la diversité des forces politiques présentes sur le territoire concerné par le PCAET et doivent aussi intégrer des parties prenantes en dehors des élus.

Les parties prenantes doivent être intégrées sur toute la durée de vie du PCAET de l'élaboration à l'évaluation.

Après chaque consultation annuelle, l'idée de redéfinir les objectifs chiffrés prévus, entraîne qu'on peut les revoir à la baisse. Non ! Ces objectifs étant déjà très bas, il ne doivent pas être revus à la baisse !

Fiche 0.2 → Sensibiliser et mobiliser autour de l'engagement de la CCBA pour le climat l'air et la qualité de vie locale

Les moyens consacrés à cette action semblent faibles. 5000€ sur six ans ne semble pas permettre de réaliser les objectifs qui pourraient d'ailleurs être revus à la hausse.

Il faut définir des moyens de communication plus originaux et pertinents en complément des moyens traditionnels (transmission d'une information à travers les CCAS, les factures ou les divers courriers d'impôts ou taxes, être présents sur les marchés et les événements organisés par les acteurs du climat, de l'environnement etc...)

La journée / semaine du climat se déroule tous les ans, nous proposons d'organiser des actions dans les établissements scolaires tous les ans. Ce sont des événements qui sont déjà massivement relayés sur les réseaux sociaux c'est une bonne occasion de capter des personnes qu'on ne captera pas à d'autres occasions. Par ailleurs, les établissements élisent depuis quelques années déjà des éco-délégués qui pourraient être partie prenante des ces événements.

La concertation publique et sa méthode est symptomatique des difficultés d'inclusion de la société civile au sein des processus de co-construction, de gouvernance et d'évaluation. Peu de communication sur cette consultation publique, aucune formation préalable auprès du grand public sur les enjeux et les actions (dont certains éléments sont très techniques et donc plus difficilement abordables), peu d'intégration des citoyens dans les diverses phases préliminaires. Plus le citoyen sera intégré au processus (des phases préliminaires aux phases de réalisation et post-réalisation) plus on renforcera l'acceptation sociale des mesures, la mobilisation des habitants et donc naturellement la communication autour des différentes actions prévues.

Fiche 0.3 → Traduire les enjeux du PCAET dans le PLUI

Développer les STECAL

A minima, créer un groupe de travail spécifique aux enjeux du PCAET, avec toutes les diversités politiques et toutes les parties prenantes, lors de l'élaboration du PLUI. La seule présence du chargé de mission est un bon début mais risque de ne pas être suffisante au regard de l'étendue des éléments de diagnostic et des actions. Si l'on veut éviter les doublons, renforcer les objectifs vertueux et faire des synergies entre les programmes, on aura besoin d'intelligence collective.

